



# 3

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex

- siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)
- site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année, je me syndique !  
merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école**

chers collègues,

**1 - les RASED au B.O. du 28 août :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)

**2 - direction d'école :**

**a) la liste de rentrée :** <http://www.snuipp.fr/Direction-d-ecole-la-liste-de,12621>

**b) ce qui change en cette rentrée :**

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/2014\\_07\\_14\\_CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2014\\_VD\\_avec\\_liens.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/2014_07_14_CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2014_VD_avec_liens.pdf)

**les liens inclus dans le pdf sont actifs, ce qui vous permettra d'accéder à davantage d'informations.**

**c) - pour celles et ceux qui l'auraient manquée au moment de sa parution : la circulaire de rentrée de (l'ex)ministre :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=79642](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642)

à la fin du paragraphe 1.1 il est écrit : "**À partir de septembre 2014, les décharges des directeurs des petites écoles (1 à 3 classes) seront portées de 2 à 4 jours.**

**Enfin, la décharge du service des activités pédagogiques complémentaires sera renforcée pour les écoles de 3 à 13 classes."**

**Nous sommes toujours en attente de la circulaire du MEN sur le point des décharges d'APC pour les directeurs.**

**La seule info qui existe sur le site du MEN se trouve ici :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP\\_metiers/14/7/Fiche\\_GT1\\_directeurs\\_ecole\\_fiche4\\_288147.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/14/7/Fiche_GT1_directeurs_ecole_fiche4_288147.pdf)

**Pour changer, ce sont les directeurs sans décharge qui auront le moins d'allègement de service sur ces APC. Seuls les directeurs des écoles à 3 classes verront ce temps augmenter, les directeurs à 1 et 2 classes resteront à 6h.**

**En attendant les consignes officielles, et des consignes syndicales, vous prévoyez l'organisation de vos APC en déduisant le temps de décharge prévu dans la fiche du MEN sur la base du régime actuel.**

**Le SNUipp-FSU considère qu'en aucun cas ce régime de décharge ne doit augmenter la charge de travail des adjoints.**

**rappel : calendrier des instances départementales**

- mardi 9 septembre à 14h30 : CTSD

Faites-nous parvenir toutes les demandes d'ouvertures que vous souhaitez que nous défendions.

en pj la fiche de constat des effectifs à la date du 5 septembre sous 2 formats .odt et .doc (la fiche comprend 2 tableaux : 1- le constat ; 2 - les prévisions qui étaient les vôtres en juin)

- mercredi 10 septembre à 9h30 : CAPD

Faites-nous parvenir toutes les questions ou demandes que vous souhaitez que nous soumettions à l'administration, ainsi que vous demandes d'examen par la CAPD de votre temps partiel sur autorisation.

bien cordialement,  
joëlle noguère